



AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC est par les présentes donné à tous les contribuables de la Ville de Chambly que :

Le conseil municipal a adopté lors de la séance ordinaire du 18 mars 2025, le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-1526-01

« Règlement 2025-1526-01 modifiant le règlement 2023-1514 et 2024-1526 décrétant les taux de taxes et les tarifs inscrits aux prévisions budgétaires 2024 et 2025 »

Ce règlement a reçu l'approbation suivante :
Par le conseil : 18 mars 2025

Prenez avis que ce règlement sera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi et qu'ils sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Ville de Chambly à l'adresse suivante : <https://www.ville.chambly.qc.ca/>.

DONNÉ à Chambly,
Ce 24 mars 2025

Me Nancy Poirier
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

AVIS DE PROMULGATION

Règlement 2025-1526-01

Je soussignée, Me Nancy Poirier, greffière de la Ville de Chambly, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis de promulgation ci-haut mentionné sur le site Internet de la Ville de Chambly, le 24 mars 2025.

En foi de quoi, je donne le présent certificat à Chambly, ce 24^e jour du mois de mars 2025.



Me Nancy Poirier
Greffière